

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service des trains de voyageurs).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin.
6 — 45 — —
9 — 02 — —
1 — 33 — — soir,
— — — — —
7 — 22 — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin.
8 — 20 — —
— — — — —
12 — 38 — —
4 — 44 — — soir,
10 — 30 — —
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à h. s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

Chronique Politique.

Une dépêche de Berlin nous apprend que, dans une réunion de la commission chargée d'élaborer le projet de loi relatif à l'incorporation de l'Alsace et de la Lorraine, M. Delbrück a déclaré qu'il sera établi une division du territoire par cercles, au lieu de la division par arrondissements. La division cantonale sera maintenue. Il sera formé, en outre, trois grands districts analogues aux anciens départements. Il n'a pas encore été déterminé si l'on créera une autorité centrale, ou bien si la chancellerie fédérale exercera l'administration centrale. Il sera formé une autorité centrale pour les douanes et les impôts.

Le gouvernement prussien ayant consenti à laisser recommencer le rapatriement de nos prisonniers, un très-grand nombre de nos soldats vont rentrer immédiatement en France. Soixante mille seront dirigés dans les provinces du Midi. Vingt mille hommes doivent être envoyés directement en Algérie.

Des dépêches du préfet de Bordeaux et du procureur général annoncent qu'en présence de l'attitude énergique du Gouvernement et du vote émis par l'Assemblée dans la séance de lundi, les organisateurs de la Ligue républicaine viennent de déclarer, tout en protestant, qu'ils s'abstiendraient de toute tentative violente et qu'ils se borneraient à user du droit de pétition et de tout autre moyen de propagande.

Ce n'est pas seulement à Bordeaux que le parti démagogique avait projeté de tenir des sessions pour contraindre le gouvernement légal à s'incliner devant la Commune; à Lyon, le conseil municipal a publié, le 5 mai, un appel invitant toutes les municipalités à envoyer des délégués à un congrès qui s'ouvrira à Lyon le dimanche 14 mai, à midi, pour déterminer les démarches à faire dans l'intérêt de la conciliation. On connaît le véritable sens de cette phraséologie.

Voici, d'après le *Moniteur des Communes*, quelques nouveaux résultats des élections municipales. Le parti conservateur ou le parti républicain modéré l'aurait emporté à Aix, Chartres, Dreux, Nogent-le-Rotrou, Rennes, Caen, Pau, Bayonne, Vesoul, le Creuzot, Meaux, Provins, Montainville, Montauban, Poitiers. Le parti radical aurait eu au contraire le dessus à Toulon, Thiers et Melun.

LA DISSOLUTION DE L'ÉMEUTE.

Le *Mot d'ordre* publie la lettre suivante adressée par le citoyen Rossel à la Commune.

Paris, le 9 mai 1871.

Citoyens membres de la Commune,
Chargé par vous à titre provisoire de la délégation de la guerre, je me sens incapable de porter plus longtemps la responsabilité d'un commandement où tout le monde délibère et où personne n'obéit.

Lorsqu'il a fallu organiser l'artillerie, le Comité central d'artillerie a délibéré et n'a rien pres-

crit. Après deux mois de révolution, tout le service de vos canons repose sur l'énergie de quelques volontaires dont le nombre est insuffisant.

À mon arrivée au ministère, lorsque j'ai voulu favoriser la concentration des armes, la réquisition des chevaux, la poursuite des réfractaires, j'ai demandé à la Commune de développer les municipalités d'arrondissement.

La Commune a délibéré et n'a rien résolu.

Plus tard le Comité central de la fédération est venu offrir presque impérieusement son concours à l'administration de la guerre. Consulté par le Comité de salut public, j'ai accepté ce concours de la manière la plus nette, et je me suis dessaisi, en faveur des membres de ce Comité, de tous les renseignements que j'avais sur l'organisation. Depuis ce temps-là, le Comité central délibère, et n'a pas encore su agir. Pendant ce délai, l'ennemi enveloppait le fort d'Issy d'attaques aventureuses et imprudentes dont je le punirais si j'avais la moindre force militaire disponible.

La garnison, mal commandée, prenait peur, et les officiers délibéraient, chassaient du fort le capitaine Dumont, homme énergique qui arrivait pour les commander, et tout en délibérant évacuaient leur fort, après avoir sottement parlé de le faire sauter, chose plus impossible pour eux que de le défendre.

Ce n'est pas assez. Hier, pendant que chacun devait être au travail ou au feu, les chefs de légions délibéraient pour substituer un nouveau système d'organisation à celui que j'avais adopté, afin de suppléer à l'imprévoyance de leur autorité toujours mobile et mal obéie. Il résulta de leur conciliabule un projet au moment où il fallait des hommes, et une déclaration de principes au moment où il fallait des actes.

Mon indignation les ramena à d'autres pensées, et ils me promirent pour aujourd'hui comme le dernier terme de leurs efforts une force organisée de 12,000 hommes, avec lesquels je m'engage de marcher à l'ennemi. Ces hommes devaient être réunis à onze heures et demie; il est une heure et ils ne sont pas prêts; au lieu d'être 12,000, ils sont environ 7,000. Ce n'est pas du tout la même chose.

Ainsi, la nullité du Comité d'artillerie empêchait l'organisation de l'artillerie; les incertitudes du Comité central de la fédération arrêtaient l'administration; les préoccupations mesquines des chefs de légions paralysent la mobilisation des troupes.

Je ne suis pas homme à reculer devant la répression, et hier, pendant que les chefs de légions discutaient, le peloton d'exécution les attendait dans la cour. Mais je ne veux pas prendre seul l'initiative d'une mesure énergique, endosser seul l'odieuse des exécutions qu'il faudrait faire pour tirer de ce chaos l'organisation, l'obéissance et la victoire. Encore, si j'étais protégé par la publicité de mes actes et de mon impuissance, je pourrais conserver mon mandat. Mais la Commune n'a pas eu le courage d'affronter la publicité. Deux fois déjà je vous ai donné des éclaircissements nécessaires, et deux fois, malgré moi, vous avez voulu avoir le Comité secret.

Mon prédécesseur a eu le tort de se débattre au milieu de cette situation absurde.

Éclairé par son exemple, sachant que la force

d'un révolutionnaire ne consiste que dans la netteté de la situation, j'ai deux lignes à choisir : briser l'obstacle qui entrave mon action ou me retirer.

Je ne briserai pas l'obstacle, car l'obstacle c'est vous et votre faiblesse : je ne veux pas attenter à la souveraineté publique.

Je me retire, et j'ai l'honneur de vous demander une cellule à Mazas.

Signé : ROSSEL.

D'autre part, l'*Officiel* de la Commune publie les comptes-rendus des séances de la Commune, remplis de récriminations entre les partisans et les adversaires du Comité central, de la Fédération, du Comité de salut public, de la Commission de la guerre, qui tous s'accusent, se déchirent et rejettent l'un sur l'autre la responsabilité des événements.

La journée militaire.

(Mercredi 10 mai.)

UNE VISITE AU FORT D'ISSY.

Nous avons visité aujourd'hui le fort d'Issy. Afin d'y pénétrer, nous sommes obligés de traverser tous les ouvrages, tous les retranchements construits par nos troupes, pour avancer jusqu'au cimetière d'abord, et pour contourner ensuite le fort, dans la direction de Vanves. Rien de ce qui a été dit sur les ravages subis par le fort d'Issy n'est exagéré. Bien avant d'y arriver, et dans la zone d'action de nos batteries, le sol est littéralement labouré par les obus; quelques-uns n'ont pas éclaté, mais à chaque pas on heurte des fragments. Dans la partie du fort qui regarde nos batteries, les murailles sont hachées par les projectiles, la terre s'est éboulée, ce qui contraste singulièrement avec les façades tournées contre Paris et qui sont presque intactes. Quelques obus trop longs ont seuls écorné la partie supérieure des remparts situés de ce côté. Les casernes n'existent plus; bien des casemates qui paraissaient à l'abri de nos projectiles se sont ébouleées sous le poids et le nombre de nos obus. Des poudrières ont sauté; on peut encore constater les traces de leur explosion.

Toutes les embrasures des canons sont détruites; les épaulements ne pouvaient plus abriter les artilleurs. Il fallait que les commoneux fissent preuve d'une énergie véritable pour oser s'aventurer encore sur ce sol dégarni de tous abris, et lancer contre nous de rares projectiles. A voir les éclats d'obus, les biscaïens, les culasses de boîtes à mitrailles qui jonchent la terre remuée en tous ses endroits, le nombre des projectiles lancés sur le fort d'Issy est incalculable.

On a trouvé dans le fort d'Issy cent trente pièces de canon environ; il n'y avait que fort peu de pièces de marine, quelques-unes seulement se chargeaient par la culasse; en revanche, d'autres remontaient au temps de Louis XIV, à voir l'inscription qui les ornaient, et elles avaient été amenées des Invalides. Nous pouvons sur ces pièces voir les effets destructeurs de nos obus. Les unes sont brisées complètement en deux; d'autres ont leurs affûts anéantis; une pièce de marine a été renversée de sa position, et des éboulements produits par nos projectiles l'ont à moitié enfouie sous la terre. Les canons se chargeant par la cu-

lasse ont été mis par les insurgés qui quittaient le fort, hors d'état de service. Trente pièces seulement peuvent encore être utilisées. Nous croyons inutile d'ajouter qu'elles ont été immédiatement tournées contre les remparts de Paris; elles n'ont pas encore ouvert leur feu.

Les commoneux ne paraissent pas avoir manqué de vivres. Dans quelques cantines abandonnées, nous voyons d'énormes quantités de viande et des biscuits.

Nous remarquons aussi un grand nombre de boîtes de sardines pour lesquelles les insurgés paraissent avoir un goût assez prononcé.

Nous sommes descendus dans les fossés du rempart par la brèche qui y est pratiquée; elle a dix mètres environ, et se trouve non loin de l'ouverture de la tranchée conduisant au fort de Vanves.

Toute la nuit on a entendu battre la générale et sonner le rappel dans les rues de Paris.

BOULOGNE.

Hier soir, vers dix heures, les fils télégraphiques qui relient nos positions entre elles ont été coupés sur deux points : aux environs de la batterie de Breteuil et au Val-Fleury. Au même instant, deux coups de revolver, partis d'un fourré, étaient tirés contre les marins qui desservent la batterie de Breteuil; heureusement, ils n'atteignaient personne.

Depuis cet accident, la garde de la batterie a été remise aux gardiens de la paix; depuis qu'ils ont pris possession de ce poste important, ils ont mis la main sur deux individus d'assez mauvaise mine et que tous les indices désignent, jusqu'à présent, comme des émissaires de la Commune.

D'ailleurs, dans certaines parties de Sèvres et à Boulogne surtout, nos soldats ont remarqué que l'esprit de la population était plutôt favorable aux desseins de la Commune. Dans tous les cas, il y reste des affiliés du gouvernement de Paris qui le renseignent sur tous les mouvements de nos troupes.

LE COUVENT DE PICPUS.

On lit dans l'*Univers* :

Comme Pyat a senti le besoin d'un comité de salut public, Rochefort et Vallès ont senti le besoin d'une victime cloîtrée. En politique sociale, cette pièce n'est pas moins indispensable que les pinces, les poignards, les bons de la Commune et l'eau-de-vie. Cela saoule, cela force les portes et cela tue.

Il leur fallait donc une victime cloîtrée. Ils l'ont trouvée au couvent de Picpus, faubourg Saint-Antoine, récemment pillé. Même ils en ont trouvé trois. Trois pauvres folles que leurs sœurs gardaient pour ne pas les livrer aux maisons spéciales. Deux ont été mises à l'abri par la charité commoneuse, très-honnêtement, dans une caserne. La troisième est restée au couvent en vah, sous l'égide des gardes nationaux et d'une « brave citoyenne », mariée ou non, qui la montre au peuple.

Là-dessus, les gens de Rochefort et de Vallès rebâtissent l'histoire des crimes des couvents. Jamais elle ne fut rebâtie par des goujats plus ineptes. Les instruments de torture, les cachots, les souterrains pour aller du couvent des femmes

au couvent des hommes, les ossements qui « doivent être » des ossements humains et des ossements d'enfants supprimés : ils y fourrent tout. Leurs imaginations sales, mais bêtes et stériles, n'ajoutent rien à ces accessoires anciennement connus. Il y a de nouveau simplement ceci : « Un ouvrage sur la manière de faire avorter, » écrit par un capucin nommé Bousquet, et « trouvé dans la cellule de la supérieure ! »

D'où il suit naturellement que les couvents sont des lieux de débauche, des écoles de crime. — et que Dieu n'existe pas. C'est la conclusion formelle du *Cri du Peuple*, par le citoyen Vallès, ex-pion dans l'Université, ex-pitre au *Figaro*, présentement ministre.

On imagine les déclamations de ces vertueux qui défroquent leurs sœurs de Saint-Lazare pour les faire maîtresses d'école et infirmières à la place de nos sœurs de charité. Entre Rochefort et Vallès, Vermorel finira par faire figure d'homme de bien.

Rochefort a délégué un rédacteur « au crime et au mystère de Picpus. » Il n'a pas eu la main heureuse. Son choix est tombé sur un mascarade qui manque de génie jusqu'à n'être pas absolument sans conscience. Invité par « les honorables gardes nationaux » à visiter ce théâtre de crimes, il s'y est rendu avec sa boîte à couleurs. Il atteste qu'il a tout vu, et son tableau atteste qu'il n'y a rien à voir. En outre, il raconte comment une sœur, non folle et non intimidée, qu'il s'est permis d'interroger, a fortement mitigé son insolence naturelle.

Il ne garantit pas les ossements ; il n'a pas vu « le souterrain qui faisait communiquer le couvent avec un établissement de religieux situé tout en face ; » il n'a pas vu « le traité des avortements trouvé chez la supérieure. » Tout cela sont les dires des « honorables gardes nationaux. » Il les rapporte, il les croit ; il aimerait mieux passer pour rural que de ne pas les croire ; mais pourtant l'imbécile ne veut pas articuler qu'il a vu. Tu n'iras pas loin, galopin démocratique et social, si tu l'embarasses de ce reste d'honneur ! Et enfin qu'as-tu vu ?

Il a vu la sœur Bernardine, grande première victime cloîtrée ; il a vu les instruments de torture ; il a vu un berceau... « un très-petit berceau » !!!

Quant à la sœur Bernardine, elle a cinquante ans. Elle se porte bien, mais « ses paupières boursoufflées » attestent de longues et horribles souffrances. Elle se plaint d'avoir été mal nourrie

et bien battue. Elle parle peu. Lorsqu'on lui demande si elle n'a pas eu envie de se marier, elle baisse les yeux, et tout bas, tout bas, elle murmure le nom du père Raphaël !... Ici notre galopin étouffe un soupir et dérobe un pleur.

Quant aux instruments de torture, il en donne une description travaillée, destinée à faire frémir et qui a dû lui coûter gros. Des sommiers étroits, déchirés, couverts de crochets et de courroies, une couronne de fer toute rouillée, un carcan étroit, un poids, une tringle de fer terminée en fourche, « évidemment destinée à assujettir le menton, » un corset de fer, avec des courroies, d'autres tringles, un support « dans lequel on fixait probablement les pieds de la patiente, » un tourniquet, etc., etc., et enfin « toute ces horreurs » reléguées dans une chapelle entourée « d'immenses terrains vagues, qu'aucun cri, si poignant fût-il, n'a jamais pu franchir ! » Le rochefortin se demande « à quoi les religieuses employaient-elles cet attirail, qui rappelle assez bien ce qu'on a trouvé plus d'une fois à Rome ou en Espagne, dans les caves de l'Inquisition ? » Il répond que peut-être l'enquête le dira. Mais en attendant, il propose sa petite idée, fort digne de lui. « On commence à comprendre, dit-il, quand on a vu près de l'un de ces sommiers, un tout petit berceau qui n'a pu évidemment recevoir que des nouveaux-nés. »

Ce qu'il y a d'abominablement plaisant, c'est que le gredin n'ignore rien du tout, et il en convient. Ayant rencontré l'une des sœurs prisonnières, il a eu l'impudence de la questionner. Avec le dédain convenable, très-sensible dans sa propre relation, elle lui a dit que les sommiers étaient de vieux lits orthopédiques et que le berceau servait à faire une représentation de Jésus dans la crèche. Ensuite, quoiqu'il voulût continuer l'entetien, elle l'a planté là, suffisamment déconfit. Il traite cette religieuse de Bismarck féminin. Le fait est qu'elle l'a bismarcké. Mais il n'a pas voulu prendre sa description, et, comme on le voit, il se venge.

Tels sont « les crimes et les mystères » du couvent de Picpus, d'après les propres inventeurs. On y a trouvé, en résumé, trois religieuses folles, deux vieux lits orthopédiques et une crèche. C'est d'ailleurs tout ce qu'il faut à Paris, en ce moment, pour être pillé, volé, emprisonné, difamé par la racaille à plume, déchiré par la racaille à griffes et à dents. Rien ne peint mieux la Commune et les communeux.

Ils se sont particulièrement rués sur cette con-

grégation de Picpus. Avant de piller les religieuses, ils avaient pillé les religieux. Nulle part, ils n'ont montré autant de fureur, autant volé, commis autant de sacrilèges.

Pour les catholiques, un mot expliquera cette préférence donnée à la congrégation de Picpus. Il est probable que les exécuteurs n'en connaissent pas la cause.

La voici :

La congrégation des Sacrés-Cœurs, dite de Picpus, a été fondée en 1794, dans le sang versé par la Terreur, encore chaud, l'on peut le dire. Elle naquit de ce sang, elle sortit des tabernacles brisés et des hosties profanées par les scélérats qui s'étaient targués d'anéantir la foi catholique. Elle leur attesta que Jésus-Christ vivait toujours, que le sang des martyrs était toujours une semence de chrétiens, et qu'il n'y avait plus de terre stérile où ce sang était répandu.

Joseph Coudrin, bon et saint prêtre de Poitiers, assisté d'une pieuse femme, établit la double congrégation, hommes et femmes, pour l'adoration perpétuelle et pour la réparation de outrages faits au Saint-Sacrement dans les tabernacles. C'est le but spécial. On y ajouta l'éducation et l'assistance des enfants pauvres, les missions dans les campagnes et les missions lointaines.

En 1814, les deux congrégations vinrent s'établir à Picpus, près du lieu des exécutions révolutionnaires, sur le lieu même, sur le champ des martyrs où les victimes avaient été enterrées. Des personnes pieuses leur donnèrent une partie de ces terrains sanglants qu'elles avaient achetés, afin que la prière pour les morts, victimes, et bourreaux, n'y cessât point. Les gens de la Commune viennent de violer ces cimetières ; ils les ont fouillés, ils ont ouvert et profané les caveaux, toujours pour y chercher des armes ; ils ont ajouté cela au reste ; et les ossements qu'ils produisent appartiennent sans doute aux innocents que leurs « pères de 93 » ont assassinés.

A travers diverses vicissitudes, généralement dures et cruelles, la Congrégation a néanmoins prospéré. Elle remplit son but. Les religieuses que Rochefort et Vallès insultent pour activer le débit languissant de leurs feuilles, élevaient, et en grande partie nourrissaient et habillaient plus de trois cents petites filles pauvres de ce quartier au milieu duquel elles peuvent être assassinées en plein jour.

Les révolutions démocratiques et sociales sont faites pour détruire ces œuvres.

La religion a grandi au milieu de tout cela se relève plus brillante. Mais les sociétés qui permettent se dégradent et meurent ignoblement jusqu'à ce que la justice les délivre par le glaive et la liberté individuelle par le bâton.

LOUIS VEUILLON

Pour les articles non signés : P. GODET

Chronique Locale et de l'Ouest

Par décret en date du 8 mai, M. d'Huy, ancien juge de paix à Chemillé, a été nommé juge de paix à Montreuil-Bellay, en remplacement de Bivaux, démissionnaire.

M. Henri Brou, intendant militaire, a été nommé commandeur dans l'ordre de la Légion-d'Honneur.

« Le nouveau conseil municipal du Mans, de Sarthe, a envoyé à Bordeaux des délégués chargés de prendre part aux délibérations du congrès de la Ligue Républicaine qui doit s'ouvrir dans cette ville.

« La Sarthe a désigné, comme un de ces délégués, l'ancien directeur révoqué, M. Charrue.

Pour chronique locale : P. GODET

Dernières Nouvelles.

Versailles, 11 mai.

Les nouvelles d'Algérie sont meilleures : Dans le combat du 6 mai, le kalife Mokran, chef de l'insurrection, a été tué. Le combat a cessé aussitôt.

L'Officiel de Paris, du 11 mai, publie trois décrets. Le premier ordonne de raser immédiatement la maison de M. Thiers, à cause de sa dernière proclamation ; le deuxième traduit Dessein en cour martiale ; le troisième nomme Descluze délégué à la guerre.

Des lettres particulières confirment une dépression morale et un découragement croissant parmi les fédérés.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET

M. SICARD, dentiste, rue des Lignes, 52, Angers.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, et de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

VENTE

aux enchères publiques,

Par le ministère de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault :

1^o Le samedi, 27 mai 1871, à 5 heures de l'après-midi, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, salle de la justice de paix.

D'UNE CLOSERIE

Située au Sauvageon, commune de Vivy, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, prés, saulaies, marais et sapinières.

Contenant en totalité, 4 hectares 72 ares, ci. 4 h. 72 a. Sur la mise à prix de trois mille francs, ci. 3.000 fr. »

Et en outre à la charge de payer une rente annuelle et viagère de 500 fr. et 150 bourrées de bois, due à M. Pierre Pimot, cultivateur, et à dame Jeanne Besnard, son épouse, demeurant au Sauvageon, commune de Vivy.

2^o Le dimanche, 28 mai 1871, à midi précis, en l'étude de M^e Rouleau, notaire à Fontevault,

DE L'HOTEL

DE LA CROIX BLANCHE

Situé sur la place du Marché, à Fontevault, précédemment exploité par M. Emile Touchais;

Sur la mise à prix de quatorze mille francs, ci. 14.000 fr. »

Pour insertion sommaire,

(88)

BEAUREPAIRE.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Appartenant à M. Gautier-Pasquier, de Varrains.

1^{er}. Commune de Varrains.

Une maison, située au bourg de Varrains.

Une ouche affée d'arbres, derrière la maison.

Onze ares environ de vigne, à la Brèche-à-Jacques.

2^{es}. Commune de Saumur.

Neuf ares 50 centiares de terre et vigne, aux Landes.

Cinq ares 50 centiares de terre, aux Varennes.

Cinq ares 50 centiares de terre, en Farajoux.

Cinq ares 50 centiares de vigne, au Clos-Poinçon.

3^{es}. Commune de Chacé.

Cinq ares 50 centiares de terre, à l'Hamelais.

4^{es}. Commune de Dampierre.

Cinq ares 50 centiares de terre, au Vaudennezé.

Cinq ares 50 centiares de vigne, au Champ-Girard.

S'adresser, pour traiter, à M. GAUTIER-PASQUIER. (87)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, située à Saumur, rue de Fenel, occupée autrefois par M. Retiveau, boulanger.

Avec la maison on cédera, si on le désire, tout le matériel de la boulangerie.

S'adresser à M. Frédéric LEHOX.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE DE LINGERIE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Autorisée par jugement du tribunal de commerce de Saumur,

Le lundi 15 mai 1871, à midi, et jours suivants,

Dans le magasin de modes des dames MEGNEN et DUVEAU, sis à Saumur, rue du Puits-Neuf.

Par le ministère de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur.

Il sera vendu :

1.500 mètres de dentelles, 250 cols, 1.000 mètres de rubans, velours, quantité de tulle, mousseline, percale, grenadine, bandes brodées, entre-deux, bonnets de linge, devants de chemises, blonde, manches, corsages, pantalons, tabliers, parures, fleurs, etc., etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Le dimanche 14 mai 1871, à onze heures du matin, en une maison située à Muret, commune de Distré, dans laquelle sont décédés les époux Foucault-Beaugirard.

Il sera procédé, par M^e Laumonier, notaire, à la vente aux enchères de mobiliers dépendant de la succession des époux Foucault, tels que : tables, chaises, vaisselle, vin blanc et vin rouge, une charette et ses équipages, vache, jument, et autres objets.

On paiera comptant et cinq centimes par franc en sus. (81)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, DEUX MAISONS

Situées à Saumur, rue Sensier, quartier de la Visitation,

Appartenant à M^{me} veuve Poulain-Pirois.

Facilités de paiement.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, ou à M. ROBINEAU-QUÉNARD, propriétaire, à la Croix-Verte. (90)

A VENDRE

UN CHEVAL hongre, âgé de 11 ans, bai, dressé à la selle, à la voiture et au chariot.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

DE SUITE,

UNE FORTE BOULANGERIE,

Pour cause de santé.

S'adresser au bureau du Journal.

FLANELLE DE SANTÉ HYGIÉNIQUE.

Cette flanelle, par la préparation que subit la laine avant le tissage, conserve, après le lavage, et jusqu'à ce qu'elle soit complètement usée, toutes ses qualités hygiéniques. Elle a de plus l'avantage de ne jamais se rétrécir.

Très-bonne qualité. 2 f. 50

Qualité extra. 3 »

— supérieure. 3 50

Seul dépôt à Saumur, à la Ville de Paris, place Saint-Pierre. Seul dépôt à Angers, au Palais des Marchands, rue Baudrière, 65.

Saumur, P. GODET, imprimeur.